

Indemnité Mensuelle de Technicité

De vraies avancées... au moins sur ce dossier !

Après le groupe de travail du 28 novembre dernier (voir Flash n°18/16), **FO Finances** a pris connaissance de l'arbitrage ministériel sur l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité et son calendrier de mise en œuvre, au Comité Technique du 12 décembre.

	Centrale, DGCCRF, INSEE, DGE, SCL	Douanes	DGFIP	AFIP
Actuellement	59,95€	76,50€	101,98€	89,,48€
1er janvier 2017	79,50€	87,77€	106,76€	94,,26€
1er janvier 2018	94,26€	94,26€	106,76€	94,,26€

FO Finances a toujours revendiqué une harmonisation et une revalorisation de l'IMT pour tous les agents gérés par Bercy, ainsi que l'intégration de la prime de 100€ brut dans cette indemnité.

La décision présentée ce jour par le Secrétaire Général se rapproche au final des demandes de **FO Finances** :

- ✓ Harmonisation pour tous, en maintenant toutefois la spécificité de l'intégration dans l'IMT de la prime de fusion, créée en 2009, à la DGFIP,
- ✓ Intégration, dès 2017, de la prime de 100€ brut dans l'IMT (actuellement octroyée au bon vouloir du ministre),
- ✓ Revalorisation générale de l'IMT.

FO Finances a demandé qu'à l'avenir la revalorisation de l'IMT soit, au minimum, corrélée au coût de la vie.

De même, il nous apparaît urgent de corriger une aberration dans le dispositif, à savoir qu'il est impératif de terminer sa carrière dans une direction du ministère pour percevoir les droits à pension liés à cette indemnité.

Il est anormal qu'un agent qui cotise à un taux de 20% sur cette indemnité, ne puisse pas bénéficier de ses droits, en raison d'une fin de carrière, volontaire ou imposée, hors Ministère des Finances.

FO Finances acte positivement cette annonce, suffisamment rare ces derniers temps, pour être mentionnée.

Mais, **FO Finances** la prend pour ce qu'elle est : un mieux indemnitaire, et rien de plus !

Il faudra bien plus que quelques euros, pour modifier notre perception des orientations ministérielles.